



**COMMUNE DE
RAEDERSHEIM**

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAEDERSHEIM
SÉANCE DU 28 MARS 2018**

Nombre de Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présents : 9 puis 8

Procuration(s) : 6 puis 7

Le **vingt-huit mars deux mille dix-huit**, à 20h15, le Conseil Municipal de RAEDERSHEIM est assemblé en séance ordinaire après convocation légale en date du 23 mars 2018 et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REYMANN, Maire.

Présents :

Mr Jean-Marie **REYMANN**, Maire.

Mr Jean-Paul **BEREUTER**, Mme Marie-Paule **THOMAS**, Mr Sylvain **DESSENNE** et Mme Christiane **EHRET**, adjoints.

Mr Jean-Pierre **PELTIER**, Mr Vincent **COMBESCOT** et Mme Maryline **HERMANN**.

Absents excusés:

Mr Hervé **MASCHA** qui a donné procuration à Mme Christiane **EHRET**.

Mme Nathalie **TARDY** qui a donné procuration à Mme Marie-Paule **THOMAS**.

Mr Tommy **MATTHERN** qui a donné procuration à Mr Vincent **COMBESCOT**.

Mme Fatiha **FISCHER** qui a donné procuration à Mr Jean-Paul **BEREUTER**.

Mme Huguette **GALLISATH** qui a donné procuration à Mr Jean-Pierre **PELTIER**.

Mme Céline **VINCENT** qui a donné procuration à Mme Maryline **HERMANN**.

Mr Gilbert **WEISSER** qui a donné procuration à Mr Jean-Marie **REYMANN** à compter du point n°3.

Madame Marion PERETTI est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal en date du 20 février 2018
2. Compte administratif 2017 M49 (EAU)
3. Compte de Gestion 2017 M49 (EAU)
4. Décision modificative
5. Sentier la Clé des Champs : Réalisation d'une passerelle piétonne sur le Rimbach
6. CCRG : Mise à disposition des équipements se rapportant à la gestion de l'eau potable de la commune
7. Acquisition des parcelles cadastrées Section 02 n°133 et 173
8. Acquisition des parcelles cadastrées Section 02 n°72 et 73
9. Acquisition de la parcelle cadastrée Section 02 n°71
10. Affectation comptable des résultats (ce point ne figurait pas sur la convocation)
11. Divers

1. Approbation du Procès-Verbal en date du 20 février 2018

Le compte-rendu de la séance du 20 février 2018 a été adressé aux membres du Conseil municipal dans le délai requis. Il est adopté à l'unanimité (dont 6 procurations).

2. Compte administratif 2017 EAU M49

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2017 du Service Eau

Chapitre	Budgétisé	Total réalisé	
EXPLOITATION			
DEPENSES			
011	Charges à caractère général	32 435.00 €	30 258.91 €
023	Virement à la sect ^o d'investis.	33 203.78 €	0.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	2 200.00 €	2 130.70 €
66	Charges financières	165.00 €	161.52 €
Total	DEPENSES	68 003.78 €	32 551.13 €
RECETTES			
002	Excédent antérieur reporté Fonc	31 503.78 €	31 503.78 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	36 500.00 €	36 873.07 €
Total	RECETTES	68 003.78 €	68 376.85 €

Excédent de fonctionnement (a) : 35 825.72 €

Chapitre	Budgétisé	Total réalisé	
INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
21	Immobilisations corporelles	92 543.16 €	74 568.76 €
Total	DEPENSES	92 543.16 €	74 568.76 €
RECETTES			
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	11 039.38 €	11 039.38 €
021	Virement de la section de fonct.	33 203.78 €	0.00 €
040	Opérations d'ordre entre section	2 200.00 €	2 130.70 €
16	Emprunts et dettes assimilées	44 000.00 €	44 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	2 100.00 €	2 100.00 €
Total	RECETTES	92 543.16 €	59 270.08 €

Déficit d'investissement (b) : 15 298.68 €

EXCEDENT GLOBAL (a-b) : 20 527.04 €

Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur Jean-Paul BEREUTER, 1^{er} adjoint procède au vote.



Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants (dont 6 procurations)** d'approuver le Compte Administratif 2017 du Service Eau.

Monsieur le Maire reprend la séance.

Monsieur Gilbert WEISSER quitte la séance et donne procuration à Jean-Marie REYMANN.

3. Compte de Gestion 2017 – Service Eau (M49)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2017 du budget annexe Eau « M49 » établi par Monsieur le Receveur de SOULTZ.

Ce dernier est conforme au Compte Administratif du Service Eau de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur, il est proposé d'approuver le Compte de Gestion pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 7 procurations)** d'approuver le Compte de Gestion 2017 du Service Eau.

4. Décision modificative n°1

Dans le cadre du transfert de la compétence Eau Potable à la Communauté de Communes de la région de Guebwiller, il est nécessaire de procéder aux dernières opérations comptables de clôture du budget annexe « Eau potable ».

Il est proposé la décision modificative suivante permettant de verser à la CCRG le résultat du budget eau clos au 31.12.2017, soit 20 527.04 €.

001/001	Solde exécution inv. reporté	Investissement	Dépenses	15 298.68 €
002/002	Excédent antérieur reporté fonct.	Fonctionnement	Recettes	35 825.72 €
1068/10	Excédents de fonctionnement	Investissement	Recettes	15 298.68 €
678/67	Autres charges	Fonctionnement	Dépenses	35 825.72 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 7 procurations)** d'approuver la décision modificative n°1.

5. Sentier « la clé des champs » : réalisation d'une passerelle piétonne sur le Rimbach

Madame Marie-Paule THOMAS présente le projet.

Depuis 2011, le Conseil Municipal a entrepris des travaux d'aménagement et de mise en valeur de la forêt et du ruisseau « le Dorfbach ». Puis en 2013, la Commune a réalisé un sentier thématique le long du chemin qui borde le ruisseau en mettant en place des panneaux d'information répertoriant les variétés d'arbres et d'arbustes qui vivent dans cette forêt.

Parallèlement et toujours dans l'objectif d'offrir des parcours de promenade dans la campagne, la Commune a mené une réflexion conjointement avec le syndicat des cours d'eaux Soultz-Rouffach et la SNCF pour créer un passage piétonnier sous le pont de la voie ferrée afin de pallier au problème du chemin de fer qui coupe le village en deux. Ces travaux ont été pris en charge par le Syndicat et réalisés en 2017.

Le projet se poursuit par la naissance du sentier « la clé des champs » : une promenade formant une boucle à travers champs, empruntant les chemins ruraux, des sentiers en forêt, longeant les cours d'eaux et traversant les rues du village, le tout parsemé de



panneaux de « curiosités » pour en apprendre encore plus sur le village et son environnement.

Pour finaliser ce projet, il est nécessaire de mettre en place une passerelle piétonne permettant de franchir le cours d'eau « Le Rimbach ». La Commune assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Le coût estimé des travaux est de 5 900 € HT soit 7 080 € TTC.

Madame THOMAS propose de soumettre le dossier aux Conseillers Départementaux du canton pour obtenir une aide dans le cadre du Fonds Solidarité aux Territoires.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont procurations) :**

- d'adresser une demande de subvention au Conseil Départemental du Haut-Rhin,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant.

6. CCRG : Mise à disposition des équipements se rapportant à la gestion de l'eau potable de la commune

Il est rappelé que le Communauté de Communes de la Région de Guebwiller exerce depuis le 1^{er} janvier la compétence eau potable.

Conformément à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités, les biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice d'une compétence transférée sont mis à disposition de la collectivité bénéficiaire. Cette mise à disposition, consentie à titre gratuit, doit être formalisée par un procès verbal.

Le PV de mise à disposition des biens de la commune transfère :

- La valeur des biens au 31.12.2017 soit 155 082.65 € amortis à hauteur de 55 626.87€
- Un emprunt de 44 000 €

Par ailleurs, la Commune s'est acquittée du remboursement de l'échéance de l'emprunt due au 31.03.2018, le PV de mise à disposition n'étant pas signé, la commune a inscrit la dépense au 66111 et émettra un titre de recettes à l'encontre de la CCRG pour un montant de 148.50 € dès que le PV sera signé, cette recette sera imputée au compte 768.

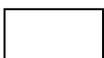
Enfin, il est précisé que la Commune a acquis une parcelle de terrain dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour une valeur de 4 068 €. Cette parcelle a été intégrée dans le domaine public et constitue aujourd'hui un chemin rural qui n'est pas nécessaire à l'exploitation du service. La valeur de ce bien a été retirée de l'état de l'actif à transférer.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 7 procurations) :**

- de valider la mise à disposition des équipements se rattachant à l'exercice de la compétence Eau potable de la commune.
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition avec la communauté de communes de la Région de Guebwiller et tout document s'y rapportant.

7. Acquisition des parcelles cadastrées Section 02 n°133 et 173

Dans le cadre des travaux de rétablissement du tracé réel du chemin rural longeant la voie ferrée au lieu-dit Kleinfeld, il est nécessaire d'acquérir des parcelles de terres classées en zone agricole avant de procéder aux travaux d'arpentage.



Les propriétaires ont accepté une cession des deux parcelles à l'euro symbolique, pour une superficie totale de 147m².

La vente prendra la forme d'un acte administratif. Mr Jean-Paul BEREUTER représentera la Commune à l'acte.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 7 procurations)** :

- d'acquérir les parcelles Section 02 n°133 et 173
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte administratif correspondant
- d'autoriser Mr Jean-Paul BEREUTER à signer et à représenter la Commune à l'acte
- de transmettre l'acte à l'enregistrement auprès du centre des impôts puis au Livre Foncier

8. Acquisition des parcelles cadastrées Section 02 n°72 et 73

Le point est ajourné.

9. Acquisition de la parcelle cadastrée Section 02 n°71

Dans le cadre des travaux de rétablissement du tracé réel du chemin rural longeant la voie ferrée au lieu-dit Kleinfeld, il est nécessaire d'acquérir des parcelles de terres classées en zone agricole avant de procéder aux travaux d'arpentage.

Le prix d'achat de l'are a été fixé par accord amiable à 80€ l'are, pour une superficie de 988m² soit la somme de 790.40 € à verser au vendeur.

La vente prendra la forme d'un acte administratif. Mr Jean-Paul BEREUTER représentera la Commune à l'acte.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 7 procurations)** :

- d'acquérir les parcelles Section 02 n°71
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte administratif correspondant
- d'autoriser Mr Jean-Paul BEREUTER à signer et à représenter la Commune à l'acte
- de transmettre l'acte à l'enregistrement auprès du centre des impôts puis au Livre Foncier

10. Affectation comptable des résultats 2017 – Commune et Eau

Il est proposé d'affecter les résultats comptables de l'exercice 2017 de la section de fonctionnement du BP eau et du BP de la Commune du compte 12 au compte 110 du budget communal 2018.

Résultat Section Fonct 2017 à transférer du compte 12 au compte 110	EAU	Commune
	4 321.94 €	25 328.54 €

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 7 procurations)** d'affecter les résultats 2017 au budget communal 2018.



11. Divers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'AS Raedersheim a sollicité la commune pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du terrain de Beach soccer.

Le projet estimé à 64 000 € TTC est éligible à des subventions issues de fonds publics uniquement accordées à des projets portés par des collectivités.

La maîtrise d'ouvrage publique communale peut être envisagée mais le manque important, à ce jour, d'éléments et d'informations permettant une prise de décision contraint le conseil municipal à surseoir sa décision à une date ultérieure, le temps de réunir tous les éléments indispensables au montage financier et administratif d'un tel projet.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h05.

Fait à Raedersheim, le 28 mars 2018

Le Maire
Jean-Marie REYMANN

